



# CONSEIL MUNICIPAL

## 3 OCTOBRE 2019

---

### Étaient Présents :

Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, André VAN COMPERNOLLE, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Dominique PÉRINETZER, adjoints au Maire ;

Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Guy BIGIN, Dominique MARCOUX, Christine CHAUVEAUX, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Agnès CUILLIER, Patrick MECHERI, Cédric THIRY, conseillers municipaux

### Pouvoirs :

Emmanuel VERDONK à Lionel CORDIER

Pascal CARLIER à Michel NOËL

Valérie DUMOULIN à Philippe CHÊNE

Anne-Marie MISER à André VAN COMPERNOLLE

Excusés : Valérie LOPPIN, Jean-Louis RUMÉRIO, Jacqueline REDOUTÉ, Marie-José CLERMONT, Véronique BALTAZART, Samir BEN-ZAHI

Secrétaire de séance : Michel NOËL

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A RENDU LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé ;
- Des amendes ont été mises en place pour la non-restitution de documents à la médiathèque de la façon suivante :

Catégories	Tarifs
Revue	5 €
Livre jeunesse / adolescent	12 €
Livre adulte	15 €
CD	15 €
DVD	40 €

- Des catégories de tarifs pour les différents ateliers proposés par la Commune ont été instaurées de la façon suivante :

Catégories	Tarifs
A	5 €
B	10 €
C	15 €
D	20 €
E	25 €
F	30 €

- Une subvention de 150,00 € a été accordée à l'association ELA, qui lutte contre les leucodystrophies

- Une décision budgétaire modificative a été rendue :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>6227 / 524 / / 04</b>	<b>Frais d'actes liés aux gens du voyage</b>		<b>5 000</b>
<b>657362 / 520 / / 03</b>	<b>Subvention supplémentaire - CCAS</b>		<b>4 000</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>-</b>	<b>9 000</b>
<b>Total dépenses de Fonctionnement</b>			<b>0</b>

- Une subvention exceptionnelle de 4 000,00 € a été attribuée au C.C.A.S ;
- Le bureau de l'association foncière a été renouvelé ;
- Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été approuvé ;
- Des parcelles ont été déclassées dans le domaine privé de la Commune ;
- Des parcelles ont été vendues à D2M Immobilier boulevard d'Alsace Lorraine ;
- Une convention de reversement de la Taxe d'Aménagement a été conclue avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour financer l'extension du restaurant scolaire de l'Ecole Croix-Bonhomme.